



**Compte-rendu du comité de pilotage culture 2009
Qui s'est tenu le mercredi 25 mars 2009 à la Mairie de Nègrepelisse**

Etaient présents :

Partenaires :

Francine AUDOYNAUD – Direction de la culture, Conseil général de Tarn-et-Garonne
Philippe PIEUX – CAUE 82

Territoire :

Jean CAMBON – Président du Syndicat Mixte du pays Midi Quercy - Président de la CC des Terrasses et Vallée de l'Aveyron (CCTVA)

Gabriel SERRA – Maire de Bioule – Délégué titulaire de la CCTVA pour le suivi du Schéma culturel du PMQ

Florence DANTHEZ – Adjointe au Maire de Bioule

Nicole LEVAVASSEUR – Adjointe au Maire d'Albias – Présidente de la commission 2 du Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy « Habitat Vie sociale Culture »

Anne-Marie COUDERC – Adjointe au Maire de Caussade – Déléguée suppléante par la CC du Quercy Caussadais (CCQC) pour le suivi du Schéma culturel du PMQ

Michel BARDIN – Adjoint au Maire de Puylaugard – Délégué titulaire de la CCQV pour le suivi du Schéma culturel du PMQ

Christiane COUTURON-MARQUES – Elue à la Salvétat-Belmontet – Déléguée suppléante de la CCQV pour le suivi du Schéma culturel du PMQ

Francis BISCONTINI – Adjoint au Maire de St Antonin – Vice-Président de la CC du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA)

Jean-Michel FLILQUIER – Elu à Féneyrols – Délégué titulaire de la CCQRGA pour le suivi du Schéma culturel du PMQ

Annie ROUET – Déléguée culture du Conseil de Développement (CDD)

Claude de Vesins – Coordinateur du CDD

Audrey POUJADE – Coordinatrice lecture publique de la CCQC

Myriam LENOURRY – Coordinatrice lecture publique de la CCQRGA

Philippe DARBOIS – Directeur du Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy

Sandrine PRADIER – Chef de projet inventaire Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy

Jihan GHIATI – chef de projet culturel Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy

Etaient excusés :

Jean-Paul ALBERT – Maire de Monclar-de-Quercy – Président de la CCQV

Raymond MASSIP – Maire de Montpezat-de-Quercy – Délégué titulaire de la CCQC pour le suivi du Schéma culturel du PMQ

Catherine FOUGERE – Direction de la culture, service Territoires, Conseil Régional de Midi-Pyrénées

Stéphanie CARNET – Directrice de l'ADDA 82

Aline GUERIN – coordinatrice culture et lecture publique de la CCTVA

Rappel de l'ordre du jour :

1. bilan qualitatif et financier 2008
2. proposition du cadre d'actions 2009
3. présentation des projets proposés pour inscription en 2009
4. maquette financière prévisionnelle 2009

Monsieur le Président introduit le comité de pilotage 2009 en déclinant l'ordre du jour. Il rappelle que l'élaboration du schéma culturel du Pays a permis la contractualisation pour 3 ans renouvelables, dans le cadre du dispositif des Projets culturels de Territoire, avec la Région Midi-Pyrénées et pour ce qui concerne le Pays Midi Quercy, également avec le Département du Tarn-et-Garonne (convention signée officiellement le 9 février dernier). Il insiste d'emblée sur trois points :

- **L'enveloppe régionale prévue dans le cadre de la convention culturelle est de 65 000€ par an pendant 3 ans et de 50 000€ par an pour l'enveloppe départementale (pour la période 2008/2010). Lors du renouvellement, la part régionale devient dégressive : elle passe à 40 000€ en année 4 et à 30 000€ pour les années 5 et 6.**
- **Le co financement des collectivités locales (Communes et Communautés de Communes) est une des conditions de l'intervention financière de la Région. Il précise qu'en effet, le co financement local est signe du soutien et d'adhésion au projet ; il est donc logique qu'il constitue un critère d'intervention des partenaires départementaux et régionaux.**
- **L'anticipation de la sortie du dispositif au-delà des 6 ans constitue un enjeu d'actualité pour l'ensemble des projets financés dans le cadre de la convention culturelle.**

La parole est laissée à Jihan Ghiati, chef de projet culturel pour la présentation du bilan 2008, du cadre d'action 2009 et de la présentation du programme opérationnel et de la maquette financière 2009. En préalable, elle rappelle le cadre du dispositif des PCT dont la vocation est le développement et l'aménagement culturel du territoire par l'accompagnement et le soutien de projets structurants. Le schéma de développement culturel du Pays n'a donc pas vocation à financer des actions ponctuelles ou de l'événementiel mais bien des projets et des porteurs de projets qui s'inscrivent dans la durée et dont les objectifs intègrent une offre de qualité, un fonctionnement professionnel, un développement à l'année, la mise en place de partenariats publics et privés, l'intégration dans des réseaux locaux, régionaux voire nationaux et au-delà, etc...

1. Bilan 2008

Jihan Ghiati revient sur la question de la participation financière des collectivités locales pour indiquer que l'intervention à parité avec le Département et la Région est un des critères mentionnés dans la convention culturelle, récapitulés dans le document en appui à l'ordre du jour.

Concernant le bilan qualitatif 2008, elle indique qu'un travail a été conduit entre mai et octobre 2008, à la faveur d'un stage qui a permis d'une part de déterminer d'une part le sens et les objectifs de l'évaluation en concertation avec le groupe formé par les acteurs culturels dont les projets ont été inscrits dans le schéma du Pays, et d'autre part de proposer des indicateurs d'évaluation. Cette grille d'évaluation a été remplie par la majorité des porteurs de projets mais l'analyse n'étant pas achevée (qui doit de plus être validée par le groupe avant d'être communiquée), Jihan Ghiati propose de l'adresser ultérieurement au comité de pilotage.

Du point de vue du bilan financier (réalisé à partir des opérations achevées au 31 décembre 2008 soit 5 projets sur 9), elle met en exergue 4 points (*cf graphiques p. 7 du document en appui à l'ordre du jour*) :

- **Les dépenses prévisionnelles ont été réalisées à 99%** - les maîtres d'ouvrage ont donc respectés leurs engagements.
- **Les co financements sollicités auprès du Département et de la Région ont été consommés à hauteur de 99%** également.
- **L'implication des Collectivités locales (Communes ou Communautés de Communes) est avérée : la maîtrise d'ouvrage publique représente plus de 50% du total des financements locaux.** La part de subvention des collectivités locales attribuée aux projets associatifs se situe à parité de celle du Département et de la Région : 18% pour ces partenaires, 17% pour les collectivités locales. En 2008, les projets associatifs ont bénéficié en moyenne de 72% de subventions publiques.

Jihan Ghiati ajoute que l'implication des collectivités locales dans le financement des projets inscrits dans le schéma culturel, passe en amont par une définition de leurs propres politiques de soutien aux projets et donc par la définition d'une stratégie, de priorités et de critères. Elle indique qu'elle est à la disposition des Communautés de Communes pour les accompagner, si elles le souhaitent.

Elle apporte une précision concernant l'intégration des recettes dans les plans de financements présentés : certains partenaires ne tiennent pas compte des recettes pour le calcul des subventions, d'autres les intègrent. Il est donc convenu que si les subventions sont calculées sur un montant éligible hors recettes, celles-ci démontrant d'une part de la capacité du maître d'ouvrage à abonder le budget, et d'autre part le développement du projet, l'adhésion du public, elles sont précisées dans les plans de financement. Le montant des subventions ne varie pas mais les taux (%) en tiennent compte. Par exemple, concernant la compagnie de la tour Brunehaut qui porte le Festival lyrique des châteaux de Bruniquel (consacré à Offenbach), la prise en compte des recettes montre que l'autofinancement de l'association s'élève à 82% du coût total du projet (57% si les recettes ne sont pas incluses). Elle ajoute que le nombre de projets inscrits dans la maquette culture du pays en 2008 était de 9 dossiers. Ils sont 13 en 2009 pour une enveloppe similaire. Si ce nombre de dossiers devait augmenter l'an prochain, des choix politiques en terme de soutien et de priorités devront être faits. Une réunion avec la Commission 2 du Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy pourrait être prévue en amont du comité de pilotage afin de mieux partager les enjeux avec les élus. Monsieur Darbois indique que cette commission pourrait être mixte, associant le CDD. Monsieur de Vesins souhaite néanmoins que des groupes de travail soient mis en place au sein du CDD afin de renforcer la collaboration avec les chargés de mission du Pays. Ce point est relevé par Jihan Ghiati qui précise qu'il est important que le CDD puisse, outre son rôle de « contrôle », être force de proposition auprès des chargés de mission.

Concernant les enjeux liés à la sortie du dispositif des Projets Culturels de Territoire (2013), Jihan Ghiati précise qu'ils ont été intégrés au programme d'action 2009 pour anticipation. Elle les rappelle :

- atteindre les objectifs et critères de la Région (qualité artistique et culturelle, professionnalisme, inscription dans des réseaux, rayonnement du projet,...) pour un glissement progressif des projets vers le sectoriel
- une mobilisation supplémentaire des collectivités locales et du Département pour le soutien financier aux projets qui n'auraient pas atteints ces objectifs ?
- une organisation solidaire des acteurs pour une meilleure mutualisation et une optimisation des coûts (diversification des ressources privées, développement des activités pour une meilleure capacité d'autofinancement via les fonds propres, une organisation en « fédérations » ou en coopératives,...)
- le développement d'un projet territorial de mécénat.

Elle informe le comité de pilotage qu'une rencontre a déjà eu lieu entre les chefs de projet culturels des Pays, les services sectoriels et territorial de la Direction de la culture de la Région. Monsieur le Président du Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy précise que le financement des projets culturels peut venir par 2 biais : l'enveloppe territoriale liée à l'existence du schéma culturel et les financements dits sectoriels qui relèvent des financements classiques du Conseil régional liés aux arts plastiques, à l'audiovisuel, au patrimoine, au livre et à la lecture, etc...

Cette rencontre Territoire, services sectoriels et territorial qui a eu lieu le 5 mars dernier, a permis, selon Jihan Ghiati de mieux s'identifier et de présenter aux chargés de mission sectoriels, ce qui se passe dans le Pays MQ, la cohérence globale, l'intérêt des projets eu égard aux critères d'exigence et de professionnalisme de la Région. Parallèlement, la Direction de la Culture de La Région conduit une concertation avec ses services sectoriels et territorial dans l'objectif de mieux intégrer les critères d'ancrage et de développement territorial des projets.

A la remarque de Monsieur Biscontin sur le peu de lisibilité des critères du sectoriel, Jihan Ghiati précise que les chefs de projets culturels des territoires font désormais partie des comités conseils qui étudient et valident les dossiers de demande de subvention adressés à la Région. Ainsi, le Pays Midi Quercy représente les Territoires au sein du comité conseil arts plastiques.

De fait, les critères seront mieux connus et appréhendés et la réflexion de la politique de droit commun de la Région pourrait évoluer.

Elle ajoute que si les projets inscrits le programme annuel du schéma culturel ne posent pas de problème sur la qualité de ce qui est proposé, en revanche les porteurs de projet devront se professionnaliser du point de vue du montage de projet partenariat et de l'ingénierie de dossiers car le travail actuel d'accompagnement est très important. Monsieur le Président du Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy note que la pédagogie et l'accompagnement restent néanmoins, une des missions fondamentales du Territoire même s'il est incontestable que les projets devront atteindre le niveau exigé pour un éventuel basculement des financements du territorial au sectoriel.

2. Le cadre d'action 2009

Jihan Ghiati présente le cadre d'action 2009, décliné en « fiches action », qui ne varie pas fondamentalement par rapport à 2008 mais intègre les enjeux indiqués en début de séance.

La première fiche action (déjà prévue en 2008 et non réalisée) relève d'une part de la communication des actions soutenues pour une meilleure lisibilité et information du public et d'autre part de l'élaboration d'un guide des acteurs culturels qui apparaît comme prioritaire pour une meilleure inter connaissance des acteurs et la mise de partenariats.

La seconde fiche action concerne plus particulièrement l'appel à projet patrimoine « Regards sur notre patrimoine » prévu pour une durée de 2 ans. Deux projets ont été sélectionnés en 2008 et 5 sont proposés pour 2009. Le comité de sélection constitué des partenaires techniques considérés comme des experts dans leur domaine (Service Connaissance par le Patrimoine de la Région, mission inventaire du Pays, CAUE 82, ADDA 82, Inspection de l'Education Nationale, coordinatrices culturelles des Communautés de Communes, etc...) permet d'obtenir un avis renseigné et collégial sur les projets. Monsieur Cambon estime de ce point de vue que l'avis porté par le comité de sélection peut être sévère notamment sur les aspects formels des dossiers. Il souhaite que l'opération fasse l'objet à son issue, d'une véritable valorisation par exemple sous la forme d'une publication.

La troisième fiche action s'inscrit également dans la continuité du cadre 2008 puisqu'il s'agit de développer une offre culturelle de qualité et des propositions renforcées dans le domaine de l'action culturelle et de la médiation (dans les champs du livre et de la lecture, des arts plastiques, de l'audiovisuel, de la musique et de la culture occitane. Un enjeu est toutefois mis en exergue, lié au développement des propositions faites aux établissements scolaires. Cela constitue un objectif important du schéma culturel et de nombreuses propositions ont été faites en 2008 ; cependant, il apparaît important d'évaluer l'intérêt réel de ces actions en fonction des objectifs propres à l'Education nationale et de mieux corréliser ce qui se fait dans le cadre scolaire avec ce qui est proposé pendant les temps de loisirs. Une concertation a été engagée entre l'ADDA 82 et l'Education Nationale à laquelle le Pays souhaite être associé.

La 4^{ème} fiche action concerne le développement de l'offre de spectacle vivant peu accessible hors période estivale et souvent liée à des propositions restreintes dans le temps, par le soutien aux festivals « phares » du Territoire.

La 5^{ème} fiche action reprend les enjeux identifiés du point de vue de la pérennisation des projets et des acteurs. Des contacts ont été pris avec le site de proximité (EREF) de St Antonin qui a développé une spécificité dans l'accompagnement des associations culturelles et dont les problématiques rejoignent celles du Territoire. En outre, la coopérative d'activité OZON soutenant également plusieurs plasticiens, des actions d'accompagnement pourraient être initiées ainsi qu'une collaboration avec le Pays ; les regroupements ou la mutualisation par le biais par exemple de coopératives d'acteurs culturels étant une des pistes préconisées par ce dernier. Enfin, le Pays en partenariat avec le DLA, l'ADEFPAT et un groupe d'acteurs culturels propose la mise en, place d'un véritable projet de mécénat collectif et territorial dont les bénéficiaires pourraient venir abonder et consolider le financement du schéma culturel.

3. Les projets proposés pour inscription dans le programme 2009 du schéma culturel

Les treize projets sont succinctement présentés par Jihan Ghiati. Ils sont synthétisés au sein de fiches projets qui seront suite à la validation du comité de pilotage, envoyés par le Pays avec les dossiers, pour demande de subvention auprès de la région et du département. Ces fiches présentent la synthèse du projet, un argumentaire sur leur intérêt au regard des objectifs du schéma culturel, un bilan des objectifs atteints en année 1, de ceux visés en année 2 ainsi qu'un bilan financier des aides obtenues.

Les remarques faites par les membres du comité de pilotage :

- Madame Couderc souhaite savoir comment les projets inscrits dans le schéma culturel sont choisis. Jihan Ghiati indique que les projets identifiés au niveau communal puis intercommunal sont ensuite proposés au Pays. Cependant le Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy étant de mieux en mieux identifié par les acteurs, il est souvent directement contacté. Dans ce cas, le Pays informe les intercommunalités des projets qu'il suit et travaille en concertation avec les services concernés. L'éligibilité des projets (en terme de qualité, de faisabilité et de correspondance avec les objectifs définis par le Pays) est ensuite confirmée avec les partenaires techniques et financiers avant d'être soumis au comité de pilotage. Dans certains cas comme pour l'appel à projet patrimoine, un comité ad hoc est constitué afin que l'avis porté sur les projets ne soient pas arbitraire mais argumenté et collégial.
- Monsieur de Vesins demande à ce que les budgets détaillés des projets soient communiqués au CDD afin qu'il puisse donner un avis renseigné.
- Madame Rouet souhaite concernant l'édition 2010 du festival lyrique des châteaux de Bruniquel qui envisage suite à une rencontre entre l'ADDA 82, l'ARPA, le Pays et le maître d'ouvrage, la constitution d'un chœur de projet spécifique avec un travail sur l'année, que les chorales du Département soient informées suffisamment en amont pour pouvoir se mobiliser.
- Monsieur Cambon souhaite faire remarquer que la plupart des projets montrent la synergie qui s'est créée entre les acteurs et que le rôle du pays est notamment important à ce niveau.

4. Maquette financière 2009

Le Comité de pilotage culture valide la maquette 2009.